



Infirmier(e) en Unité de Médecine Programmée (HDS/HDJ de médecine)

PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

Le Centre hospitalier de Laval est un établissement public de santé, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux de la Mayenne et du Haut Anjou avec 1 056 lits dont 430 de MCO, urgences, SSR, psychiatrie. Il est l'établissement de recours pour l'ensemble du territoire et dessert un bassin de population de 340 000 habitants

L'établissement totalise 2500 salariés et une communauté médicale de 160 praticiens. Il propose une offre médico-chirurgicale complète et dispose d'un plateau technique de haut niveau : bloc opératoire, maternité niveau 2B, IRM, scanner, plateau technique de rééducation, médecine du sport, cardiologie interventionnelle, réanimation.

POSITION DANS LA STRUCTURE

Liaisons hiérarchiques :

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Soins et par délégation sous celle du cadre paramédical de pôle et du cadre de service.

Liaisons fonctionnelles :

- Le cadre de santé de l'unité de médecine programmée
- Le praticien responsable de l'unité
- Les praticiens intervenant dans l'unité
- Les IDE, AS, Restauratrice et ASH de l'unité
- Les secrétaires médicales
- Les unités fonctionnelles
- Les services médicotextiques, biomédicaux, logistiques et administratifs
- Les ambulanciers, les brancardiers
- Les établissements de santé extérieurs

Secteur d'activité :

Unité de médecine programmée regroupant le service d'Hôpital De Semaine et d'Hôpital De Jour de médecine – Pôle Médecines Urgences

Présentation du service :

Le service est composé de 16 lits d'Hôpital De Semaine et 14 places d'Hôpital De Jour de médecine qui accueillent des patients dans le cadre d'une hospitalisation programmée.

Le service est ouvert du lundi 07h30 au vendredi 19h00.

Le service est fermé les week-ends et certains jours fériés.

Public accueilli : Patients relevant de l'ensemble des disciplines médicales. Les services les plus pourvoyeurs de patients sont : la diabétologie, l'hématologie, l'oncologie, la rhumatologie et la gastro-entérologie.

Lieu d'exercice :

Le service se situe au 6^{ème} étage, aile B.

Horaires de travail :

Conformément au guide de gestion du temps de travail de l'établissement.

Les horaires de travail sont du lundi au vendredi.

Afin d'assurer la continuité de soins au sein du pôle, l'IDE sera amené à partager les contraintes horaires de week-end et à intervenir dans d'autres services du pôle.

Horaires : organisation en 09h15 par jour dont 30' de pause repas. Horaires postés

L'infirmier doit connaître ses droits et devoirs en matière de GTT, en collaboration avec le cadre du service, responsable du planning.

Les absences sont réalisées en concertation avec les IDE positionnés sur l'ensemble du service.



Infirmier(e) en Unité de Médecine Programmée (HDS/HDJ de médecine)

La solidarité entre les professionnels est un élément essentiel à la continuité et à la qualité de prise en charge des patients. En lien avec la charge en soins, un changement d'affectation temporaire et provisoire peut s'effectuer selon les nécessités de services notamment la fermeture de HDS.

Valeurs professionnelles :

- Solidarité entre professionnels posée en principe de fonctionnement sur le pôle et rappelée à tous en cas de nécessité de continuité de soins.
- Laïcité et la neutralité : pour les usagers, les patients, leur entourage et pour les professionnels.
- Respect de la confidentialité, du secret professionnel et du devoir de réserve.
- Principe de bienveillance, et d'équité pour les personnes accueillies et soignées

MISSIONS DU POSTE

- Evaluer l'état de santé des patients et analyser les situations de soins.
- Concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés.
- Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.
- Réaliser l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients.

Missions principales

Le professionnel assure :

- La coordination et l'organisation des activités et des soins.
- Le recueil de données cliniques.
- La surveillance de l'évolution de l'état de santé de la personne.
- La réalisation de soins et d'activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique.
- L'information et l'éducation de la personne, de son entourage.
- L'observation de l'état de santé et le comportement relationnel et social d'une personne.
- La rédaction et mise à jour du dossier patient.
- Le contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- La réalisation de soins de confort et de bien-être.
- La formation et l'information de nouveaux personnels et de stagiaires.

Missions spécifiques

Dans le domaine de l'organisation des soins :

L'infirmier(e) accueille et prend en charge des patients dans le cadre d'un bilan diagnostique et/ou thérapeutique en lien avec les spécialités suivantes : diabétologie, endocrinologie, rhumatologie, gastro-entérologie, hématologie, oncologie, allergologie, neurologie, gériatrie, pneumologie, médecine interne, gynécologie, cardiologie.

L'infirmier(e) :

- Participe à la prise en charge des patients. Il organise les soins suivant le programme établi pour la durée du séjour.
- Accompagne la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- Il évalue et analyse la situation clinique d'une personne, relative à son domaine de compétences.
- Il élabore et formalise un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétences.
- Il analyse, synthétise des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins.
- Il conçoit et conduit le projet de soins adapté au patient, dans son domaine de compétence.
- Il conçoit, formalise et adapte les procédures, les protocoles, les modes opératoires, les consignes relatives à son domaine de compétence.



Infirmier(e) en Unité de Médecine Programmée (HDS/HDJ de médecine)

- Il maintient à jour ses connaissances sur les protocoles et procédures propres aux différentes pathologies prises en charge dans l'unité.
- Il conseille le patient et son entourage dans le cadre du projet personnalisé du patient.
- Coordonne la prise en charge globale du patient avec plusieurs professionnels de santé (IDE équipe mobile de diabétologie, infirmière de coordination en oncologie, IPA en oncologie, diététicienne, kiné, assistante sociale).
- Il assure la traçabilité des actions sur le DPI afin de favoriser la continuité, la coordination, la sécurité des soins.

Dans le domaine de la programmation :

L'infirmier planifie selon le délai prescrit par le médecin et selon la durée déterminée par le parcours, l'ensemble des actes / examens ou thérapeutiques souhaités par le médecin prescripteur.

Cette planification doit tenir compte :

- De l'organisation déterminée par la spécialité
- Du parcours dans lequel s'inscrit la demande
- De la nature de chaque examen (préparation, déroulement, surveillance...) et/ou des soins spécifiques associés prescrits.

Organisation de cette activité :

- Programmer les RDV prescrits soit par téléphone et / ou VIA le logiciel de programmation.
- S'assurer de la bonne coordination entre les différents examens demandés et en tenant compte, s'il y a lieu, du temps de transport.
- Informer le patient
- Renseigner de manière complète les données sur le DPI
- Tenir compte des informations transmises sur la disponibilité médicale.
- Tenir compte du parcours du patient et de son état physique pour le positionner sur la place adaptée : chambre seul strict, lit strict ou fauteuil ambulateur.

Dans le domaine de l'accueil et de la communication :

- Il travaille en collaboration avec les autres membres de l'équipe et les médecins intervenant en HDS et en HDJ.
- Il accueille et oriente les personnes.
- Il participe à des groupes de travail, des instances.

Dans le domaine pédagogique :

- Il participe à l'éducation des patients.
- Il informe et forme des professionnels et des personnes en formation.
- Il accueille les nouveaux collègues.

Dans le domaine de l'évaluation :

- Il évalue les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence.
- Il s'autoévalue et améliore ses pratiques, il s'inscrit dans une démarche de formation continue.

Particularités du poste

- Le travail en binôme avec l'aide-soignante est de règle pour la prise en soins du patient.
- Travail le week-end possible sur le pôle Médecine - Urgences.
- Mobilité d'un 1/3 de l'effectif infirmier tous les 4 ans.
- Organisation de travail en 9h15 dont 30 minutes de pause



Infirmier(e) en Unité de Médecine Programmée (HDS/HDJ de médecine)

COMPETENCES REQUISES

Savoir

- Droits des usagers et du système de santé.
- Connaissance des parcours patients.
- Connaissance des logiciels DPI, de gestion, qualité (DPI Sillage, ChimioWeb, Référence, Magh 2, Asset +, Ariane, Intranet, APTA...).

Savoir-faire

- Maîtrise des soins infirmiers généraux et spécifiques en diabétologie, rhumatologie, en oncologie, en neurologie, en gastro-entérologie, en allergologie.
- Capacité d'analyse, de priorisation et de synthèse des informations relevant du service.
- Capacité de gestion des interruptions de tâches ;
- Capacité à gérer avec rigueur ses missions et respecter les consignes professionnelles.
- Capacité à se former.
- Capacité à identifier les informations communicables à autrui en respectant le secret médical, le secret professionnel et le devoir de réserve.
- Respect des règles d'hygiène des mains et d'hygiène hospitalière.

Savoir-être

- Respect d'une éthique et d'une déontologie professionnelle.
- Capacité à être empathique et constructif.
- Capacité à s'exprimer avec professionnalisme auprès d'une ou plusieurs personnes en face à face ou par téléphone.
- Capacité à traiter et résoudre des situations agressives et conflictuelles.
- Capacité à avoir un positionnement professionnel affirmé.
- Capacité à prendre des initiatives dans la limite de ses compétences.
- Capacité à rendre compte et à signaler au cadre les difficultés, événements indésirables ou situations complexes repérées.

La formation et/ou les qualifications requises

Qualification :

- Diplôme d'état infirmier.

Expériences professionnelles :

- Expérience dans un service médical.

Formations à envisager :

- Formation à la programmation en interne après 6 mois d'exercice dans le service.

RISQUES PROFESSIONNELS

- Troubles musculo-squelettiques.

REGLEMENTATION

- Décret n°2002-194 du 11.02.02 relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Décret n° 93-221 du 16.02.93, relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières.
- ART L1110-4 du Code Pénal relatif au secret professionnel.
- Charte du patient hospitalisé

TEXTES DE REFERENCES SPECIFIQUES

- Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière.



Infirmier(e) en Unité de Médecine Programmée (HDS/HDJ de médecine)

REDACTION	VALIDATION
V. LODE Cadre de pôle L. BUFFET Cadre de santé	S. LETENDRE Directeur des soins, Coordonnateur général 
Le 2 AVRIL 2025	Le : 2 AVRIL 2025

